

Communiqué de presse

13 juin 2019

4ème anniversaire du Carré Employeurs : la CNRACL poursuit son engagement auprès des employeurs .

Depuis de nombreuses années, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est résolument engagée auprès des employeurs publics. Cet engagement est renforcé par la création et l'animation du Carré Employeurs.

Créé en 2015 à l'initiative de la CNRACL, le Carré Employeurs réunit **52 employeurs grands comptes de la CNRACL qui représentent plus de 400 000 agents en activité**. Il constitue **une plateforme d'échanges, de partages de bonnes pratiques et de retours d'expériences de terrain**. Tout au long de l'année, les employeurs bénéficient ainsi d'un interlocuteur unique, un chargé de relation retraite, qui répond à toute attente en matière de réglementation, évolution de procédures, utilisation d'outils, et ce, de manière privilégiée et personnalisée. Cette instance permet également d'échanger avec les grands employeurs publics sur les actualités des différents autres régimes (IRCANTEC, RAFFP...) gérés par la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts. Par ailleurs, la DRS organise des rencontres régulières avec les décideurs des collectivités et leurs équipes de gestion pour échanger sur les sujets stratégiques, co-construire les nouveaux services mis à leur disposition et répondre aux préoccupations opérationnelles.

Pour cette 7^{ème} édition, le Carré Employeurs s'est tenu en présence de **Claude Domeizel, Président de la CNRACL et de Michel Yahiel, Directeur de la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts**.

- La première journée a permis d'informer les grands employeurs publics sur l'activité des régimes, sur le maintien dans l'emploi (témoignage de la mairie de Paris), les projets de place tels que la demande de retraite unique inter-régime en ligne (DRIL), la déclaration sociale nominative (DSN) et de partager sur les enjeux de la réforme des retraites. Elle s'est clôturée par la remise des trophées de l'Innovation, clap de fin de l'expérimentation d'une démarche d'innovation ouverte avec les employeurs territoriaux et hospitaliers
- La deuxième journée a permis l'immersion des employeurs au sein des services gestionnaires de la DRS (double écoute au centre de contacts, atelier de numérisation des flux entrants, qualification des CIR, recouvrement, "village de l'inter-régimes").

La CNRACL, avec le Carré Employeurs, poursuit ainsi son engagement concret et de terrain auprès des employeurs publics en instaurant un dialogue de proximité et en concevant des services innovants et adaptés à leurs attentes.

Claude Domeizel
Président de la CNRACL
Membre honoraire du Sénat

 [Accéder aux chiffres clés de la CNRACL](#)

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts (<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>).

La CNRACL fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, grâce aux 21 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,4 millions d'actifs et 44 000 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,3 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, soit 20,4 milliards d'euros de prestations. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr/>)

Contact presse :

Cyril Parodi / Responsable communication

Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24 - cyril.parodi@caissedesdepots.fr